



Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 4 avril 2022, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard;
Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina, Guy Lacroix et Olivier Cameron-Chevrier;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe.

2022-04-079

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois
3. Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 7 mars 2022
4. Comptes à payer - Mois de mars 2022
5. Modification résolution n° 2021-11-321 - Partage des responsabilités des membres du conseil municipal - Nomination des représentants de la Ville sur les comités et organismes - Champs d'activité
6. Dépôt - Rapport d'activités du trésorier 2021 - Financement des partis politiques et des candidats indépendants

Règlementation

7. AVIS DE MOTION - Présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif aux animaux afin de permettre la garde de poules pondeuses urbaines (projet de règlement n° 1172-1)
 - 7.1 Présentation du projet de règlement n° 1172-1
 8. AVIS DE MOTION - Présentation d'un règlement relatif à la garde de poules pondeuses urbaines (projet de règlement n° 1188)
 - 8.1 Présentation du projet de règlement n° 1188
 9. AVIS DE MOTION - Présentation d'un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Basile-le-Grand (projet de règlement n° 1189)
 - 9.1 Présentation du projet de règlement n° 1189
 10. Adoption du projet de règlement n° 1189 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
 11. AVIS DE MOTION - Présentation d'un règlement établissant un programme d'aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus (projet de règlement n° 1190)
 - 11.1 Présentation du projet de règlement n° 1190
-



12. AVIS DE MOTION - Présentation d'un règlement établissant un programme de subvention pour l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène écologiques durables (projet de règlement n° 1191)
 - 12.1 Présentation du projet de règlement n° 1191
13. Adoption du règlement n° 1180-1 modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022, afin de corriger le tarif pour le service de collecte des matières organiques additionnelles pour les immeubles résidentiels et commerciaux
14. Adoption du règlement n° 1183 modifiant le règlement n° 198 concernant le stationnement sur les lots P-459-49, P-459-4-1 et 459-4-2 (stationnement municipal) afin de revoir les cases réservées
15. Adoption du règlement n° 1184 autorisant une dépense et un emprunt de 760 000 \$ pour la sécurisation des aires de jeux non conformes dans divers parcs, le remplacement des modules parc des Mésanges et mise à niveau du mobilier urbain existant
16. Adoption du règlement n° 1185 modifiant le règlement n° 723 relatif au traitement des membres du conseil de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
17. Adoption du règlement n° 1186 relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 725 000 \$ ainsi que les frais de financement
18. Adoption du règlement n° 1187 modifiant le règlement de gestion contractuelle
19. Adoption du second projet de règlement n° U-220-38 modifiant le règlement de zonage n° U-220, afin de créer la zone 157-H à même la zone 156-H et ainsi autoriser l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans cette nouvelle zone
20. Adoption du second projet de règlement n° U-220-40 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement, ainsi que de modifier les limites de la zone 151-C

Comités et organismes régionaux

21. Dépôt de procès-verbaux – organismes supramunicipaux et régionaux
22. Comité consultatif d'urbanisme - Demande de dérogation mineure n° DM-22-09 - Subdivision d'un lot - 412, rue Principale - Zone 401-H
23. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-10 - Demande de permis - Rénovations extérieures - 53, montée Robert (Roch Mathieu, arpenteur-géomètre) - Zone 218-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
24. Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement mandats et nomination - Membres citoyens
25. Comité de circulation - Renouvellement de mandats - Membres citoyens

Ressources humaines

26. Révision description de fonctions - Révision de la fonction d'archiviste - Conseiller en gestion documentaire - Services juridiques et du greffe
27. Révision description de fonctions - Transformation du poste de secrétaire au Service des finances pour technicien aux ressources humaines au Service des ressources humaines
28. Embauche opérateur-concierge - Statut régulier - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
29. Embauche - Préposés - Statut régulier - Service des travaux publics
30. Embauche et inscription sur la liste de réserve du personnel - Statut remplaçant - Commissionnaire (Direction générale) et brigadier (Service des travaux publics)
31. Embauche surveillant de chantier - Statut étudiant - Service du génie
32. Embauche surveillants de plateaux d'activités - Statut temporaire - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Contrats, mandats et acquisitions

33. Adjudication de contrat - Entretien annuel des installations septiques de types secondaires, secondaires avancés et tertiaires - Appel d'offres n° UR-2022-01
34. Adjudication de contrat - Fourniture et installation d'un module de jeu au parc Pont-de-Pruche - Appel d'offres n° GE2203 - Règlement n° 1109



35. Adjudication de contrat - Renouvellement d'abonnement des produits Autodesk - Appel d'offres n° GE2204
36. Adjudication de contrat - Mandat de services professionnels - Politique de consultation citoyenne - Institut du Nouveau Monde
37. Autorisation signature - Lettre d'entente avec Énergir - Modification au réseau de distribution d'Énergir
38. Autorisation signature - Prolongation entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec - Services aux sinistrés et contributions annuelles - 1 an

Affaires courantes

39. Don - Croix-Rouge canadienne- Guerre en Ukraine
40. Subvention - Association de ringuette Les Intrépides - Championnat canadien de l'Est - 3 au 9 avril 2022
41. Subvention - Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. - Saison de navigation 2022
42. Subvention - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - Campagne de financement 2022
43. Subvention - Maison de répit l'Intermède - Campagne de financement 2022
44. Inscription et participation membre du conseil - Cocktail de la Chambre - 23 mars 2022
45. Planification des besoins d'espace du Centre de service scolaire des Patriotes - Approbation
46. Renouvellement d'adhésion - Comité de Concertation et de Valorisation du Bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) - 2022-2023
47. Transfert de livres - Fonds Louise Beaudoin - Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) - Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand
48. Retrait reconnaissance - Organisme à but non lucratif - Jardins communautaires SBLG
49. Autorisation dépôt - Rapport annuel d'activités de l'an 5 (2021) - Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
50. Dépôt - Audit de conformité - Commission municipale du Québec - Transmission des rapports financiers
51. Dépôt - Audit d'optimisation des ressources - Raymond Chabot Grant Thornton - Gouvernance du service des TI
52. Modification résolution n° 2022-02-041 - Adjudication de contrat - Fourniture d'un nouveau quai au parc Prudent-Robert - Appel d'offres GE2112 - Fonds de roulement
53. Dépôt de rapports de participation
54. **54.1 Point ajouté**
Autorisation de dépense - Travaux de rénovation - 200, rue Principale - Affectation au surplus
- 54.2 Point ajouté**
Adjudication de contrat - Entretien des arbres publics - Appel d'offres n° TP2202
55. Période de questions et réponses
56. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois (19 h 37 - 19 h 54)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.



2022-04-080

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 7 mars 2022

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, sans être lu publiquement, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-081

RÉSOLUTION

Comptes à payer - Mois de mars 2022

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de mars 2022 et représentant les déboursés suivants :

➤ Activités de fonctionnement	4 315 082,19 \$
➤ Activités d'investissement	<u>60 310,37 \$</u>
	<u>4 375 392,56 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-082

RÉSOLUTION

Modification résolution n° 2021-11-321 - Partage des responsabilités des membres du conseil municipal - Nomination des représentants de la Ville sur les comités et organismes

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certaines responsabilités des membres du conseil municipal, ainsi que des représentants de la Ville sur certains comités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution n° 2021-11-321 afin de remplacer le tableau des champs d'activités :

Champs d'activités	Responsable	Substitut
Sécurité publique : Régie de police (RIPRSL) Régie incendie (RISIVR)	Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond	M. Guy Lacroix
Aménagement, urbanisme Immeubles et génie	M. Martin Leprohon	Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond
Travaux publics	M. Olivier Cameron-Chevrier	Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond
Famille, aînés et enfants	M. Guy Lacroix	M. Martin Leprohon



Ressources humaines	M. Denis Vézina	M. Guy Lacroix
Loisirs sportifs, culturels et communautaires	M. Denis Vézina	M. Olivier Cameron-Chevrier
Développement durable	Mme Kim Méthot	M. Olivier Cameron-Chevrier
Finances	Mme Kim Méthot	M. Martin Leprohon

De nommer les membres du conseil afin de représenter la Ville sur les comités et organismes suivants :

COMITÉS MUNICIPAUX	
Comités	Membre(s) du conseil
Comité consultatif d'urbanisme	M. Martin Leprohon M. Olivier Cameron-Chevrier
Comité de démolition	Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond M. Martin Leprohon M. Olivier Cameron-Chevrier
Comité de circulation	Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond M. Guy Lacroix
Comité de consultation famille	M. Guy Lacroix Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond
Comité de développement culturel	Mme Kim Méthot M. Denis Vézina
Comité de développement durable	Mme Kim Méthot M. Olivier Cameron-Chevrier
Comité de retraite	M. Yves Lessard
Comité des finances	M. Yves Lessard Mme Kim Méthot
Comité des ressources humaines	M. Denis Vézina Substitut : M. Guy Lacroix
Comité pour le Plan à l'égard des personnes handicapées	M. Martin Leprohon M. Guy Lacroix
Comité aviseur sur la circulation ferroviaire	M. Yves Lessard Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond M. Martin Leprohon
Table des présidents	M. Denis Vézina

ORGANISMES LOCAUX ET RÉGIONAUX	
Organismes	Membre(s) du conseil
Espace MUNI	Mme Kim Méthot Substitut : M. Guy Lacroix
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie	Mme Kim Méthot Substitut : M. Olivier Cameron-Chevrier
Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu	M. Denis Vézina
Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu	Mme Kim Méthot Substitut : M. Olivier Cameron-Chevrier
Loisir et Sport Montérégie	M. Denis Vézina Substitut : M. Olivier Cameron-Chevrier
Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie	M. Guy Lacroix
Table de concertation des aînés de la Vallée des Patriotes	M. Guy Lacroix
Table d'harmonisation du parc national du Mont-Saint-Bruno	M. Denis Vézina Substitut : M. Olivier Cameron-Chevrier
Centre de bénévolat St-Basile-le-Grand	M. Guy Lacroix M. Olivier Cameron-Chevrier
Maison des jeunes La Butte	M. Denis Vézina Mme Kim Méthot

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Dépôt - Rapport d'activités du trésorier 2021 - Financement des partis politiques et des candidats indépendants

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 préparé par le trésorier, monsieur Vincent Bélanger-Marceau, conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Une copie de ce rapport est transmise au Directeur général des élections du Québec.

A-2022-13

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif aux animaux afin de permettre la garde de poules pondeuses urbaines (projet de règlement n° 1172-1)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Leprohon, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif aux animaux afin de permettre la garde de poules pondeuses urbaines.

Présentation du projet de règlement n° 1172-1

Le projet de règlement n° 1172-1 est présenté et déposé.

A-2022-14

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement relatif à la garde de poules pondeuses urbaines (projet de règlement n° 1188)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Leprohon, pour la présentation d'un règlement relatif à la garde de poules pondeuses urbaines.

Présentation du projet de règlement n° 1188

Le projet de règlement n° 1188 est présenté et déposé.

A-2022-15

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Basile-le-Grand (projet de règlement n° 1189)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Denis Vézina, pour la présentation d'un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

Présentation du projet de règlement n° 1189

Le projet de règlement n° 1189 est présenté et déposé.

2022-04-083

RÉSOLUTION

Adoption du projet de règlement n° 1189 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le projet de règlement n° 1189;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la présente séance;



CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 12 et 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, il y a lieu de publier un avis public résumant le projet du règlement n° 1189 dans le journal « Les Versants » édition du 21 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement n° 1189 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

Il est de plus résolu, conformément aux articles 12 et 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, qu'un avis public résumant le projet de règlement n° 1189, soit publié dans le journal « Les Versants » édition du 20 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2022-16

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement établissant un programme d'aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus (projet de règlement n° 1190)

AVIS DE MOTION est donné par madame Kim Méthot, pour la présentation d'un règlement établissant un programme d'aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus.

Présentation du projet de règlement n° 1190

Le projet de règlement n° 1190 est présenté et déposé.

A-2022-17

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement établissant un programme de subvention pour l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène écologiques durables (projet de règlement n° 1191)

AVIS DE MOTION est donné par madame Kim Méthot, pour la présentation d'un règlement établissant un programme de subvention pour l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène écologiques durables.

Présentation du projet de règlement n° 1191

Le projet de règlement n° 1191 est présenté et déposé.

2022-04-084

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1180-1 modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022, afin de corriger le tarif pour le service de collecte des matières organiques additionnelles pour les immeubles résidentiels et commerciaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1180-1;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,



ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1180-1 modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022, afin de corriger le tarif pour le service de collecte des matières organiques additionnelles pour les immeubles résidentiels et commerciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-085

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1183 modifiant le règlement n° 198 concernant le stationnement sur les lots P-459-49, P-459-4-1 et 459-4-2 (stationnement municipal) afin de revoir les cases réservées

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1183;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1183 modifiant le règlement n° 198 concernant le stationnement sur les lots P-459-49, P-459-4-1 et 459-4-2 (stationnement municipal) afin de revoir les cases réservées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-086

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1184 autorisant une dépense et un emprunt de 760 000 \$ pour la sécurisation des aires de jeux non conformes dans divers parcs, le remplacement des modules parc des Mésanges et mise à niveau du mobilier urbain existant

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1184;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1184 autorisant une dépense et un emprunt de 760 000 \$ pour la sécurisation des aires de jeux non conformes dans divers parcs, le remplacement des modules parc des Mésanges et mise à niveau du mobilier urbain existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-04-087

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1185 modifiant le règlement n° 723 relatif au traitement des membres du conseil de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1185;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 10 mars 2022 présentant le règlement et annonçant son adoption le 4 avril 2022.

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit être adopté par le maire et les 2/3 des voix exprimées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1185 modifiant le règlement n° 723 relatif au traitement des membres du conseil de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-088

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1186 relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 725 000 \$ ainsi que les frais de financement

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1186;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1186 relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 725 000 \$ ainsi que les frais de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-089

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1187 modifiant le règlement de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1187;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,



ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1187 modifiant le règlement de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-090

RÉSOLUTION

Adoption du second projet de règlement n° U-220-38 modifiant le règlement de zonage n° U-220, afin de créer la zone 157-H à même la zone 156-H et ainsi autoriser l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans cette nouvelle zone

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° U-220-38;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement n° U-220-38 à la séance ordinaire tenue le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation virtuelle, tenue le 22 mars 2022 et diffusée en direct du Centre culturel Bernard-Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE cette assemblée publique de consultation a également été accompagnée d'une consultation écrite, tenue du 23 février au 10 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter sans modification, le second projet de règlement n° U-220-38, lors de la séance ordinaire tenue 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement n° U-220-38 modifiant le règlement de zonage n° U-220, afin de créer la zone 157-H à même la zone 156-H et ainsi autoriser l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans cette nouvelle zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-091

RÉSOLUTION

Adoption du second projet de règlement n° U-220-40 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement, ainsi que de modifier les limites de la zone 151-C

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° U-220-40;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement n° U-220-40 à la séance ordinaire tenue le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la consultation écrite de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation, tenue du 9 au 25 février 2022, aucune demande n'a été reçue, il y a donc lieu d'adopter, sans modification, le second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement n° U-220-40 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement, ainsi que de modifier les limites de la zone 151-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, la soussignée, greffière de la Ville, apporte une correction à la résolution n° 2022-04-091 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, à la suite d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La correction est la suivante :

1. Le titre de la résolution aurait dû se lire ainsi : « Adoption du règlement n° U-220-40 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement, ainsi que de modifier les limites de la zone 151-C. »

En effet, le deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du 7 mars 2022. La période pour déposée une demande d'approbation référendaire s'est terminée le 22 mars dernier et aucune demande n'a été reçue.

La résolution n° 2022-04-091 a dûment été modifiée en conséquence.

SIGNÉ À SAINT-BASILE-LE-GRAND, LE 13 avril 2022



Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale adjointe



Dépôt de procès-verbaux – organismes supramunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de l'organisme suivant :

- Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu - Séance ordinaire du 8 mars 2022.

2022-04-092

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Demande de dérogation mineure n° DM-22-02 - Subdivision d'un lot - 412, rue Principale - Zone 401-H

PÉRIODE D'INTERVENTION - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DM-22-02

Conformément à la procédure prévue par la loi, avant que le conseil statue sur le prochain point, monsieur Martin Leprohon invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 412, rue Principale, dans la zone 401-H.

Aucune intervention.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser pour l'immeuble situé au 412, rue Principale, les éléments dérogatoires suivants :

- Une largeur de 12,60 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 401-H exige, pour une maison unifamiliale isolée, une largeur de terrain minimal de 18 mètres;
- Une marge latérale de 1,31 mètre entre l'abri d'auto attenant et la ligne de terrain alors que la grille des usages et des normes de la zone 401-H exige, pour une maison unifamiliale isolée, une marge latérale minimale de 2 mètres.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-22-09 adoptée le 15 février 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié le 16 mars 2022, par les Services juridiques et du greffe sur le babillard de la mairie ainsi que sur le site Web de la Ville, invitant les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance sur la demande mentionnée ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure n° DM-22-02 pour l'immeuble situé au 412, rue Principale dans la zone 401-H, et d'autoriser les éléments dérogatoires suivants, le tout conformément à la recommandation n° UR-22-09 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme le 15 février 2022 et du règlement n° U-260 relatif aux dérogations mineures :

- Une largeur de 12,60 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 401-H exige, pour une maison unifamiliale isolée, une largeur de terrain minimal de 18 mètres,
- Une marge latérale de 1,31 mètre entre l'abri d'auto attenant et la ligne de terrain alors que la grille des usages et des normes de la zone 401-H exige, pour une maison unifamiliale isolée, une marge latérale minimale de 2 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-04-093

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-10 - Demande de permis - Rénovations extérieures - 53, montée Robert (Roch Mathieu, arpenteur-géomètre) - Zone 218-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour la rénovation extérieure et l'aménagement paysager de l'immeuble situé au 53, montée Robert (Roch Mathieu, arpenteur-géomètre) dans la zone 218-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-22-10 adoptée le 15 mars 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande sous condition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'approuver la recommandation n° UR-22-10 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme le 15 mars 2022, conformément au règlement n° U-280 relatif aux P.I.I.A.;

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure et l'aménagement paysager du 53, montée Robert, le tout conditionnellement à ce que la fondation soit recouverte de pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-094

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement mandats et nomination - Membres citoyens

CONSIDÉRANT QUE les mandats de trois (3) membres citoyens du comité prennent fin le 6 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) membres sont intéressés à poursuivre leur implication au sein du comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° U-250 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De renouveler les mandats de mesdames Marie-Lyne Tellier, Guylaine Yelle et monsieur Nicolas Milot à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme pour un terme de deux (2) ans, échéant le 6 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-095

RÉSOLUTION

Comité de circulation - Renouvellement de mandats - Membres citoyens

CONSIDÉRANT QUE les mandats de trois (3) membres citoyens du comité venaient à échéance le 4 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'un seul membre citoyen désire poursuivre son implication au sein du comité;



CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De renouveler le mandat de monsieur Robert Lapierre à titre de membre citoyen du comité, et ce, rétroactivement au 4 février 2022 pour un terme de deux (2) ans se terminant le 4 février 2024;

De nommer monsieur Sylvain Landry à titre de membre citoyen du comité, débutant le 4 avril 2022 et se terminant le 4 février 2024.

Il est de plus résolu, de retourner en appel de candidatures afin de combler le poste vacant.

Le conseil remercie messieurs Michel Arcand et Félix D'Amour pour leur implication au cours des dernières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-096

RÉSOLUTION

Révision description de fonctions - Révision de la fonction d'archiviste - Conseiller en gestion documentaire - Services juridiques et du greffe

CONSIDÉRANT la demande de révision de fonctions;

CONSIDÉRANT la description de fonctions ainsi que l'évaluation du poste effectuée par le Comité de description de fonctions;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, madame Annie Savaria, daté du 8 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De remplacer le poste d' « Archiviste » par « Conseiller en gestion documentaire »;

D'adopter la description de tâches de conseiller en gestion documentaire et jointe à la présente pour en faire partie intégrante ainsi que les pointages et les facteurs des cotes concernés;

De confirmer la nomination de madame Karine Duquette au poste de conseillère en gestion documentaire aux Services juridiques et du greffe, rétroactivement au 3 février 2022, au salaire de l'échelon 5 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-097

RÉSOLUTION

Révision description de fonctions - Transformation du poste de secrétaire au Service des finances en technicien aux ressources humaines au Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'adoption du budget 2022 et à l'acceptation du projet spécial de la transformation du poste de secrétaire au Service des finances en un poste de technicien aux ressources humaines au Service des ressources humaines;



CONSIDÉRANT la description de fonctions du poste ainsi que l'évaluation de la titulaire du poste effectuée par le Comité de description de fonctions;

CONSIDÉRANT QUE madame Carina Mathurin occupe déjà les fonctions et possède toutes les qualifications nécessaires incluant la formation académique pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'abolir le poste de secrétaire au Service des finances et créer un poste de technicien aux ressources humaines au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, madame Annie Savaria, daté du 26 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'abolir le poste de secrétaire au Service des finances;

De créer le poste de technicien aux ressources humaines;

De nommer madame Carina Mathurin au poste de technicien aux ressources humaines, au Service des ressources humaines, et ce, rétroactivement au 3 janvier 2022, sans période d'essai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-098

RÉSOLUTION

Embauche opérateur-concierge - Statut régulier - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT la démission du titulaire du poste d'opérateur-concierge;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux équipements et aux installations, monsieur Donald Zimmer, en date du 15 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'embaucher, à l'essai pour une période de 90 jours ouvrables, monsieur Pascal Rousse, à titre d'opérateur-concierge, statut régulier, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à partir du 11 avril 2022, au salaire de l'échelon 1 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691.

Il est de plus résolu que l'horaire et l'assignation de travail seront établis par le coordonnateur aux équipements et aux installations, en fonction des besoins du Service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-04-099

RÉSOLUTION

Embauche - Préposés - Statut régulier - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ de deux (2) préposés au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Services des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 23 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'embaucher, à l'essai pour une période de 90 jours ouvrables messieurs Maxym Bonhomme et Pier-Luc Courchesne Gonsalves à titre de préposé aux travaux publics, au Service des Travaux publics, à partir du 11 avril 2022, statut régulier, au salaire de l'échelon 3 et aux conditions prévues à la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-100

RÉSOLUTION

Embauche et inscription sur la liste de réserve du personnel - Statut remplaçant - Commissionnaire (Direction générale) et brigadier (Service des travaux publics)

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Oscar Cano, commissionnaire, au courant de l'année 2022;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une continuité;

CONSIDÉRANT les retraites prévues au niveau des postes de brigadiers au sein du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les postes vacants lors d'absence inopinée;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Oliver Rivas-Davila a manifesté son intérêt à être inscrit sur la liste de réserve et qu'il est un employé connu de différents services de la Ville pour y avoir travaillé par le passé avec un statut étudiant;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Amélie Doray, adjointe administrative, et le directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon en date du 15 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'embaucher et d'inscrire sur la liste de réserve, monsieur Oliver Rivas-Davila à titre de commissionnaire et brigadier;

D'établir l'horaire et l'assignation de travail par la Direction générale et le Service des travaux publics en fonction de leurs besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-04-101

RÉSOLUTION

Embauche surveillant de chantier - Statut étudiant - Service du génie

CONSIDÉRANT les différents travaux qui seront réalisés par le Service du génie cet été et que ceux-ci requièrent une surveillance continue sur les chantiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un surveillant de chantier, statut étudiant, pour effectuer la surveillance de ces travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 8 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'embaucher madame Lysanne Rivest à titre de surveillant de chantier, statut étudiant, au Service du génie, pour la période du 2 mai 2022 au 2 septembre 2022;

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service du génie en fonction de leurs besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-102

RÉSOLUTION

Embauche surveillants de plateaux d'activités - Statut temporaire - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler l'ensemble des plages horaires nécessitant un surveillant de plateaux;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux équipements et aux installations, monsieur Donald Zimmer, en date du 15 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'embaucher messieurs Michael Leduc et Pierre-François Tassé, à partir du 5 avril 2022, à titre de surveillant de plateaux d'activités, statut temporaire, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le coordonnateur aux équipements et aux installations, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-04-103

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Entretien annuel des installations septiques de types secondaires, secondaires avancés et tertiaires - Appel d'offres n° UR-2022-01

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour l'entretien annuel des installations septiques de types secondaires, secondaires avancés et tertiaires, appel d'offres n° UR-2022-01;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 14 mars 2022 aux montants suivants, taxes incluses :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Premier Tech Eau & Environnement ltée	152 220 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

De retenir la soumission conforme déposée et d'adjuger à Premier Tech Eau & Environnement ltée le contrat pour l'entretien annuel des installations septiques de types secondaires, secondaires avancés et tertiaires, appel d'offres n° UR-2022-01 pour un montant de 152 220 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 14 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-104

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Fourniture et installation d'un module de jeu au parc Pont-de-Pruche - Appel d'offres n° GE2203 - Règlement n° 1109

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de huit (8) fournisseurs, pour la fourniture et installation d'un module de jeu au parc Pont-de-Pruche, appel d'offres n° GE2203;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 7 mars 2022 :

SOUMISSIONNAIRE	CONFORMITÉ
Tessier Récréo-Parc inc.	Oui
Atelier Go-Élan inc.	Oui

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse qualitative des soumissions, les pointages finaux sont les suivants :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	POINTAGE FINAL	RANG
Tessier Récréo-Parc inc.	79 917,26 \$	90	1
Atelier Go-Élan inc.	79 793,53 \$	73	2

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection qui s'est tenu le 14 mars 2022 et de celle du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing, en date du 22 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

De retenir la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage et d'adjuger à Tessier Récréo-Parc inc. le contrat pour la fourniture et installation d'un module de jeu au parc Pont-de-Pruche, appel d'offres n° GE2203, pour un montant de 79 917,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés en date du 7 mars 2022.



Les fonds sont disponibles au règlement n° 1109.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-105

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Renouvellement d'abonnement des produits Autodesk - Appel d'offres n° GE2204

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs, pour le renouvellement d'abonnement des produits Autodesk, appel d'offres n° GE2204;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 21 mars 2022, aux montants suivants, taxes incluses :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Graitec inc.	37 254,20 \$
SolidCAD, une compagnie de Cansel <i>*non conforme</i>	40 919,63 \$*

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 22 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'adjuger à Graitec inc. le contrat pour le renouvellement d'abonnement des produits Autodesk, appel d'offres n° GE2204, au montant de 37 254,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 21 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-106

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Mandat de services professionnels - Politique de consultation citoyenne - Institut du Nouveau Monde

CONSIDÉRANT QU'il est requis de confier un mandat de services professionnels pour procéder à la confection d'une politique de consultation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé du mandat se situe sous le seuil de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'Institut du Nouveau Monde datée du 23 février 2022 et révisée le 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens, madame Stéphanie Plamondon, en date du 22 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De retenir la proposition déposée et d'octroyer le mandat de services professionnels à l'Institut du Nouveau Monde pour la confection d'une politique de consultation citoyenne, pour un montant maximum de 11 110 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-04-107

RÉSOLUTION

Autorisation signature - Lettre d'entente avec Énergir - Modification au réseau de distribution d'Énergir

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une demande de déplacement des infrastructures du réseau de distribution d'Énergir formulée par la Ville le 20 octobre 2021 pour des travaux de réfection du secteur Pont-de-Pruche, appel d'offres n° GE2201;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit s'engager à payer les frais réels du déplacement et de la reconstruction de cette infrastructure selon les modalités fixées par Énergir;

CONSIDÉRANT QUE ces frais sont prévus au règlement d'emprunt n° 1109 ainsi que dans le contrat avec l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du Génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 21 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service du Génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente relative aux coûts de modification au réseau de distribution d'Énergir, dans le cadre du projet de réfection du secteur Pont-de-Pruche, appel d'offres GE2201.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-108

RÉSOLUTION

Autorisation signature - Prolongation entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec - Services aux sinistrés et contributions annuelles - 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative aux services aux sinistrés et contribution annuelle conclue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge par la résolution n° 2016-07-210 adoptée lors de la séance du 4 juillet 2016, vient à échéance au mois de juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge souhaite refléter des changements dans l'évolution du domaine de la sécurité civile au Québec et travaille actuellement sur une nouvelle entente qui ne sera prête qu'au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge souhaite prolonger d'un an l'entente actuelle afin que la Ville puisse utiliser la nouvelle version de l'entente dès la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) modifications peuvent entrer immédiatement en fonction;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente afin de maintenir le service et qu'il est requis d'en autoriser la signature;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge a établi de nouveaux montants pour la contribution annuelle de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, en date du 19 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,



ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, les modifications à l'entente de Services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec, d'une durée d'un (1) an pour les années 2022-2023.

D'approuver les modifications suivantes à la présente entente :

1. Un ajustement aux modalités financières de l'entente indiquant qu'à compter de l'année financière 2022-2023, la contribution annuelle demandée aux villes et municipalités de plus de 1 000 habitants sera de 0,18 \$ par habitant (présentement 0,17 \$ par habitant);
2. Un changement à la description du service inscription et renseignements à l'Annexe B « *Description des services aux sinistrés* » pour refléter la mise à jour des outils d'inscription;
3. La substitution d'un paragraphe à l'Annexe D « *Frais assumés par la ville, municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'intervention d'urgence* » afin de préciser les informations que la Croix-Rouge peut transmettre quant aux frais assumés par la Ville.

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement de la contribution annuelle de la Ville à la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec, au taux de 0,18 \$ *per capita* pour les années 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-109

RÉSOLUTION

Don - Croix-Rouge canadienne- Guerre en Ukraine

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite soutenir les victimes de la guerre en Ukraine en faisant un don à la Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Ville ont pu bénéficier de l'aide de la Croix-Rouge canadienne lors de situations d'urgence, notamment lors de l'incendie de l'entrepôt des BPC en 1988, de la crise du verglas en 1998 et des inondations printanières de 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire venir en aide aux Ukrainiens touchés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De faire un don de 2 500 \$ au fonds dédié aux victimes de la guerre en Ukraine et créé par la Croix-Rouge canadienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-110

RÉSOLUTION

Subvention - Association de ringuette Les Intrépides - Championnat canadien de l'Est - 3 au 9 avril 2022

CONSIDÉRANT les demandes de subvention reçues pour la participation de deux équipes de ringuette Les intrépides, soit l'équipe Cadette AA et l'équipe Junior AA, au Championnat canadien de l'Est qui a eu lieu à Calgary en Alberta du 3 au 9 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE 5 granbasilloises font partie de ces formations;



CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une subvention de 500 \$ pour chacune des équipes de ringuette;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 1 000 \$ à l'Association de ringuette Les Intrépides pour la participation des deux équipes Cadette AA et Junior AA, au Championnat canadien de l'Est qui a eu lieu à Calgary en Alberta du 3 au 9 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-111

RÉSOLUTION

Subvention - Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. - Saison de navigation 2022

CONSIDÉRANT la demande de subvention pour la saison de navigation 2022 reçue de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. (ci-après nommée : GCAC);

CONSIDÉRANT QUE cet organisme procède notamment à l'inspection de courtoisie, aux conseils de prévention, à la promotion de la sécurité nautique, à l'aide aux navigateurs désemparés, à l'administration de premiers soins et à la réanimation cardiaque;

CONSIDÉRANT QUE la GCAC possède tout l'équipement nécessaire pour dispenser ces services;

CONSIDÉRANT QUE la GCAC sollicite l'aide financière des municipalités riveraines afin d'atteindre ses objectifs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement d'une contribution financière au montant de 500 \$ à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. à titre de participation de la Ville aux coûts d'opération du service nautique pour la saison de navigation 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-112

RÉSOLUTION

Subvention - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - Campagne de financement 2022

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est de favoriser l'intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble de santé mentale en créant un lien d'entraide avec un citoyen bénévole;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens de notre Ville bénéficient de ces services;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soutenir financièrement l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par madame Kim Méthot,



ET RÉSOLU :

De verser un montant de 200 \$ à l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu afin de les aider à poursuivre leur mission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-113

RÉSOLUTION

Subvention - Maison de répit l'Intermède - Campagne de financement 2022

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière présentée par la Maison de répit l'Intermède;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de répit l'Intermède est un organisme de répit-gardiennage pour les familles vivant avec une personne ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de verser une subvention à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 100 \$ à la Maison de répit l'Intermède dans le cadre de leur campagne de financement 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-114

RÉSOLUTION

Inscription et participation membre du conseil - Cocktail de la Chambre - 23 mars 2022

CONSIDÉRANT l'invitation reçue à participer au cocktail de la Chambre de commerce de Mont-Saint-Bruno du 23 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'il était opportun d'y inscrire un représentant du conseil;

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil autorisant l'achat d'un (1) billet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'entériner la décision du conseil, afin d'autoriser, monsieur le maire, Yves Lessard, à participer au cocktail de la Chambre de commerce de Mont-Saint-Bruno tenu le 23 mars 2022, et que les frais d'inscription au coût de 60 \$, taxes incluses ainsi que les frais de déplacement soient défrayés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-115

RÉSOLUTION

Planification des besoins d'espace du Centre de service scolaire des Patriotes - Approbation

CONSIDÉRANT les articles 272.2 et suivants de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ c. I-13.3), qui prévoient un processus par lequel un centre de services scolaire doit annuellement déterminer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre et, le cas échéant, établir un projet de planification des besoins d'espace;



CONSIDÉRANT QUE ce processus prévoit que le centre de service scolaire doit demander l'avis du conseil des villes et municipalités de son territoire, afin d'établir ce projet de planification des besoins d'espace;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de service scolaire des Patriotes a transmis un tel projet de Planification des besoins d'espace, le 25 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 272.5 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que « Le conseil d'une municipalité locale ou d'une municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours suivant la réception du projet de planification des besoins d'espace, transmettre au centre de services scolaire un avis sur celui-ci »;

CONSIDÉRANT QU'au terme de ce délai de 45 jours, le Centre de service scolaire des Patriotes procédera à l'adoption de sa Planification des besoins d'espace, avec ou sans modification, et qu'il la transmettra, à nouveau, à toutes les villes et municipalités afin que le conseil de chacune d'entre elles l'approuve ou la refuse;

CONSIDÉRANT QUE la Planification des besoins d'espace sera par la suite transmise au ministre de l'Éducation, avec toutes les résolutions reçues des villes et municipalités, afin que ce dernier approuve cette Planification, après consultation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de tout autre ministre concerné;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette approbation par le ministre, la ou les villes et municipalités concernées doivent céder au centre de services scolaire un immeuble situé dans le secteur visé, conforme aux caractéristiques énoncées à la planification, et ce, dans les deux ans suivant la prise d'effet de la planification, conformément à l'article 272.10 de la Loi sur l'instruction publique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De donner un avis favorable au sujet du projet de Planification des besoins d'espace du Centre de service scolaire des Patriotes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-116

RÉSOLUTION

Renouvellement d'adhésion - Comité de Concertation et de Valorisation du Bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) - 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la Ville au Comité de Concertation et de Valorisation du Bassin de la rivière Richelieu est venue à échéance le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Ville à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De renouveler l'adhésion de la Ville au Comité de Concertation et de Valorisation du Bassin de la rivière Richelieu au coût de 150 \$, taxes incluses, pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-117

RÉSOLUTION

Transfert de livres - Fonds Louise Beaudoin - Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) - Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand



CONSIDÉRANT le don de livres provenant de madame Louise Beaudoin en 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds documentaire représente 7 boîtes contenant environ 150 livres et revues traitant de sujets principalement reliés à la culture et aux arts;

CONSIDÉRANT QUE tous ces livres ont été traités et intégrés dans le catalogue de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la liste des titres a été transmise à la BANQ et à la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand et que ces dernières ont mentionné être intéressées à recevoir une partie du contenu de ce fond;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De transférer à la BANQ les livres qu'elle souhaite intégrer à sa collection;

De remettre à la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand les documents restants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-118

RÉSOLUTION

Retrait reconnaissance - Organisme à but non lucratif - Jardins communautaires SBLG

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2022, l'organisme Jardins communautaires SBLG était reconnu à titre d'organisme à but non lucratif indépendant, résolution n° 2022-01-018;

CONSIDÉRANT QU'après discussion avec l'organisme, celui-ci ne sera pas en mesure de s'occuper de la gestion des Jardins communautaires SBLG cette année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait accepté de couvrir les frais de démarrage de l'organisme et l'achat de deux (2) cabanons pour les jardins communautaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Martine Lapointe, en date du 15 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De retirer la reconnaissance aux Jardins communautaires SBLG à titre d'organisme à but non lucratif indépendant de la Ville;

D'annuler le versement de la subvention prévue;

De reprendre temporairement, par le biais du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, la gestion des jardins communautaires.

Il est de plus résolu de payer aux Jardins communautaires SBLG tous les frais encourus par les membres pour les dépenses engagées avant le 15 mars 2022, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 1 050 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-04-119

RÉSOLUTION

Autorisation dépôt - Rapport annuel d'activités de l'an 5 (2021) - Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu



CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel d'activités de l'an 5 (2021) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après nommée : M.R.C.V.R.);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 14 mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt du rapport annuel d'activités de l'an 5 (2021) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à l'agent régional de planification en sécurité incendie de la M.R.C.V.R ;

Il est de plus résolu de requérir de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu que dépôt du rapport soit fait, au nom de la Ville, au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt - Audit de conformité - Commission municipale du Québec - Transmission des rapports financiers

Conformément à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, le conseil prend acte du dépôt de l'audit de conformité de la vice-présidente à la vérification pour :

- La transmission des rapports financiers.

Dépôt - Audit d'optimisation des ressources - Raymond Chabot Grant Thornton - Gouvernance du service des TI

Conformément à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, le conseil prend acte du dépôt de l'audit d'optimisation des ressources de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour :

- La gouvernance du service des TI.

2022-04-120

RÉSOLUTION

Modification résolution n° 2022-02-041 - Adjudication de contrat - Fourniture d'un nouveau quai au parc Prudent-Robert - Appel d'offres GE2112 - Fonds de roulement

CONSIDÉRANT QU'il est requis de modifier la résolution n° 2022-02-041 afin de préciser les montants annuels prévus au fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution n° 2022-02-041 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

« Il est de plus résolu d'emprunter au fonds de roulement un montant de 25 998,73 \$, taxes incluses, pour une période de dix (10) ans, remboursable à raison de neuf (9) versements égaux et consécutifs de 2 599,87 \$, et un dixième de 2 599,90 \$, le tout à partir de 2023. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Dépôt de rapports de participation

Le conseil prend acte du dépôt des rapports de participation suivants :

- Des participants de la direction générale, du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, du Service de l'urbanisme et de l'environnement, du Service des finances et du Service du génie - Formation RADAR (Réseau Actif de Dépistage des Aînés à Risque), tenue virtuellement en février 2022;
- De la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens, madame Stéphanie Plamondon, à la formation « Gérer les comportements toxiques au travail », tenue les 17 et 18 mars 2022.

Affaires nouvelles

Point ajouté

2022-04-121

RÉSOLUTION

Autorisation de dépense - Travaux de rénovation - 200, rue Principale - Affectation au surplus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser certains travaux au 200 rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'estimation du coût nécessaires pour ces travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Martine Lapointe, en date du 10 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la réalisation de certains travaux de rénovation au 200, rue Principale pour un montant maximal de 8 000 \$.

Il est de plus résolu d'acquitter la présente dépense à même les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Affaires nouvelles

Point ajouté

2022-04-122

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat – Entretien des arbres publics – Appel d'offres TP 2202

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour l'entretien des arbres publics, appel d'offres n° TP2202, deux (2) ans, avec possibilité de deux (2) renouvellements d'une année chacune, soit pour un maximum de quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 21 mars 2022, aux montants suivants, taxes incluses :

Soumissionnaire	Montant
Service d'arbres Rive-Sud	137 580,24 \$
Abattage Larrivée	176 256,68 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 28 mars 2022;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme et d'adjuger à Service d'arbres Rive-Sud le contrat pour l'entretien des arbres publics, appel d'offres n° TP2202, au montant de 137 580,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 21 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (21 h 26 - 22 h 09)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2022-04-123

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard
Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale adjointe